

# Le Master MEEF Allemand et le CAPES d'allemand à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université

Pour toute demande d'information, le responsable à contacter est :  
**M. le Professeur Olivier Agard (olivier.agard@paris-sorbonne.fr).**

## Sommaire :

1. Présentation générale et conditions d'inscription
2. Enseignements du master MEEF
3. Épreuves et programme du CAPES
4. Modalités de contrôle des connaissances du MEEF
5. Module CAPES (Module à l'attention des candidats déjà titulaires d'un Master ou dispensés de diplôme)

## 1. Présentation générale et conditions d'inscription

Le master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) allemand est un master professionnalisant qui s'adresse aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et qui souhaitent présenter le CAPES d'Allemand.

La formation dispensée dans le cadre du Master MEEF vise un triple objectif :

- offrir aux futurs enseignants une formation solide dans le domaine de la langue allemande et de la culture des pays germanophones, ainsi que dans celui de la didactique de l'allemand.
- accompagner les étudiants dans la préparation des épreuves du CAPES, qui ont lieu dans le courant de la première année (écrit en avril, oral en juillet).
- permettre un premier contact avec la pratique, et préparer les étudiants à l'exercice de leur métier.

Le Master MEEF Allemand est institutionnellement rattaché à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Paris.

Préparer le Master MEEF Allemand à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université est l'assurance d'obtenir une formation complète, avec un volume horaire qui assure la solidité des apprentissages avec une équipe engagée et disponible.

## Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire au Master MEEF :

- Les étudiants titulaires d'une licence (ou équivalent).
- Les étudiants titulaires d'une licence bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur (E.A.P.).
- Sous certaines conditions, les titulaires d'une première année de master ou d'un master ou diplôme équivalent souhaitant passer les concours de l'enseignement de l'Education Nationale.
- Les personnels enseignants ou cadres de l'Education Nationale souhaitant acquérir de nouvelles compétences dans le cadre de la formation continue.

L'inscription en MEEF se fait d'abord par le biais du site de l'INSPE de Paris en mai-juin. Une fois votre candidature validée par la commission pédagogique, qui se réunit au début du mois de juillet, vous serez contacté par le service de la scolarité pour effectuer votre inscription administrative et pédagogique.

**Attention ! L'inscription au concours du CAPES et l'inscription au Master MEEF sont deux procédures différentes : Pour les dates d'inscription au concours (en général : septembre/octobre) et le calendrier des concours, il convient de consulter le site du Ministère de l'Education nationale :**

<https://www.education.gouv.fr/des-guides-pour-se-preparer-aux-concours-de-recrutement-des-enseignants-8726>

### **Calendrier prévisionnel indicatif de l'année.**

#### ▶ **MEEF1 :**

Autour du 5 **septembre** : accueil des MEEF1, réunion de rentrée du parcours, et début de certains enseignements

**Deuxième quinzaine de novembre** : stage d'observation (2 semaines)

**Janvier** : concours blanc et suite du stage (deuxième quinzaine du janvier)

**Fin Mars** : écrit du CAPES

**Juin-juillet** : oral du CAPES

#### ▶ **MEEF2 (pour les fonctionnaires stagiaires)**

Les étudiants stagiaires de MEEF2 assurent 9h de cours en établissement scolaire. Parallèlement, ils suivent une formation à l'université et à l'ESPE.

## **2. Enseignements du master MEEF**

### **1) PREMIÈRE ANNÉE**

La première année est une année de préparation au concours du CAPES, et est l'occasion d'acquérir la culture générale et la compétence linguistique nécessaires au métier de professeur d'allemand.

**Au semestre 1**, l'effort porte sur l'écrit du concours (les épreuves ayant lieu au moins d'avril). La préparation à l'épreuve de commentaire composé couvre tous les domaines des études germaniques (civilisation, histoire des idées, littérature).

Les étudiants choisissent un séminaire de spécialisation de leur choix, parmi l'offre très riche des séminaires de l'UFR d'études germaniques. Dans le courant du premier semestre, ils suivent un stage d'observation dans un établissement scolaire. L'INSPE assure une formation en didactique.

**Le semestre 2** est axé sur les épreuves d'oral (les épreuves ont lieu au début du mois de juillet). A chaque épreuve du CAPES (et à chaque sous-partie de l'épreuve, quand il s'agit d'une épreuve se décomposant en plusieurs sous-épreuves) est associé un enseignement spécifique : c'est l'assurance d'une préparation complète et solide. Des entraînements écrits et oraux réguliers (concours blancs) permettent un suivi individualisé des étudiants. La préparation à la partie didactique des épreuves est assurée en étroite coopération avec l'INSPE.

## 2) DEUXIÈME ANNÉE

En deuxième année, **les étudiants – s'ils ont réussi le CAPES – sont fonctionnaires stagiaires.**

Ils enseignent neuf heures par semaine (ce qui correspond à un mi-temps, rétribué comme un temps complet).

Ils poursuivent leur formation pédagogique et approfondissent leurs connaissances linguistiques et culturelles. L'accent est mis sur l'actualité de la culture des pays germanophones et sur l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement.

Au terme de la seconde année, les étudiants présentent un mémoire (les modalités exactes concernant ce mémoire seront précisées ultérieurement).

**Important !** les étudiants qui auraient échoué au CAPES passent quand même en M2, et ils suivent un parcours mixte qui leur permet de poursuivre leur formation et de se retenir au CAPES. Les étudiants qui échouent au master et réussissent le CAPES, ils ont un an pour obtenir leur M1.

## 3. Épreuves et programme du CAPES

**Important !** Il est indispensable de consulter dès maintenant les rapports du concours, qui se trouvent sur [le site du Ministère de l'Éducation nationale \(MEN\)](http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html).

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>

### 3.a Programme de l'épreuve de composition du CAPES

Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année.

- Thème (programmes de collège) :
- Rencontres avec d'autres cultures

**Axes (programmes de lycée parus le 22 janvier 2019):**

- Les univers professionnels, le monde du travail
- Représentation de soi et rapport à autrui

- Identités et échanges
- Innovations scientifiques et responsabilité

Les ouvrages de référence ci-dessous serviront d'appui à ce programme:

- Emine Sevgi ÖZDAMAR, *Die Brücke vom Goldenen Horn*. Köln, Kiepenheuer & Witsch. 320 S. KiWi-Taschenbuch. ISBN: 978-3-462-03180-5
- Rüdiger vom Bruch, Björn Hofmeister (Hg.), *Kaiserreich und Erster Weltkrieg 1871–1918 (Band 8, Deutsche Geschichte in Quellen und Darstellung)*, Stuttgart, Reclam, 511p., ISBN: 978-3-15-017008-3.

Ces œuvres figurent également au programme de l'agrégation externe 2020.

Le dossier proposé à l'analyse des candidats pour la composition comprendra un extrait de l'un ou l'autre de ces ouvrages. L'ensemble du dossier comportera trois documents (deux textes et une iconographie) formant une unité thématique en lien avec le thème ou l'axe du programme qui sera mentionné dans le dossier.

Pour les deux épreuves d'admission, le programme est celui des collèges et lycées.

### **3.b Épreuves du CAPES (extrait du site du MEN)**

#### **A. — Épreuves d'admissibilité**

1° Composition.

L'épreuve consiste en une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation portant sur l'une des notions ou thématiques choisies dans les programmes de lycée et de collège. A cette composition est ajoutée une question complémentaire (voir plus loin).

Pour cette épreuve, deux notions (programmes de collège et de lycée) et deux thématiques (programme de littérature étrangère en langue étrangère) sont inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

2° Traduction (thème ou version, au choix du jury).

L'épreuve consiste en une traduction accompagnée d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre. L'épreuve lui permet de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

#### **B. — Épreuves d'admission**

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions ou thématiques de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.

L'épreuve comporte deux parties :

- une première partie en langue étrangère consistant en un exposé comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents. L'exposé est suivi d'un entretien en langue étrangère durant lequel le candidat est amené à justifier sa présentation et à développer certains éléments de son argumentation ;
- une seconde partie en langue française consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques qu'ils mobilisent, de l'intérêt culturel et de civilisation qu'ils présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La qualité de l'expression en langue française et dans la langue de l'option est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (première partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes ; seconde partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes) ; coefficient 4.

2° Epreuve d'entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve porte :

- d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège ;
- d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie) ; coefficient 4.

### **3.c Note de commentaire sur les épreuves (publiée par le Ministère)**

Les différentes épreuves du concours externe du Capes et du CAFEP sont conçues de façon à évaluer de façon distincte mais complémentaire des compétences nécessaires à l'exercice de l'enseignement de l'allemand :

- capacité à mobiliser en situation de solides connaissances de la langue étrangère, du système linguistique allemand et de la culture des pays germanophones,
- aptitude à identifier et à exploiter les relations existant entre différents documents apportant une contribution particulière à une problématique en lien avec la littérature, l'histoire, la civilisation ou les faits culturels majeurs de ces pays,
- capacité à prendre appui sur ces connaissances et compétences pour comprendre les contenus et objectifs des programmes aux différents niveaux de classe dans l'enseignement secondaire et concevoir des parcours d'apprentissage prenant en compte les acquis et les besoins des élèves,
- aptitude à intervenir de façon efficace et responsable auprès d'élèves, grâce à la connaissance et à la compréhension des principes fondamentaux de l'apprentissage d'une langue vivante, des concepts essentiels pour l'enseignement de la discipline, de l'importance d'agir dans le cadre d'une équipe pédagogique, du fonctionnement des établissements scolaires et des valeurs de l'École de la République.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission contribuent toutes à l'évaluation de ces compétences, en portant chacune un accent particulier sur une ou plusieurs de ces exigences professionnelles.

Pour chacune des quatre épreuves du concours, des exemples de sujet sont fournis. Pour mieux illustrer la complémentarité et la spécificité des différentes épreuves, ces exemples de sujets traitent, pour trois d'entre elles, de thématiques assez

proches. Il va de soi que les sujets qui seront élaborés pour ces épreuves dans les sessions successives du concours ne présenteront pas nécessairement la même similarité thématique.

• **Épreuves d'admissibilité :**

**1) Composition en allemand :**

**Depuis la session 2018, les modalités concernant la seconde partie de l'épreuve de composition ont changé :**

Il s'agira d'identifier, en allemand et sur un seul document choisi par le jury donc indiqué sur le sujet, les contenus culturels et/historiques qui seraient nécessaires à un élève d'une classe française pour avoir accès au document en question, sans aller jusqu'à la didactisation. Cela exclut le renvoi à d'autres œuvres ou à d'autres supports que le seul document en question. Cette seconde partie d'épreuve s'appellera "question complémentaire" et devra faire environ 450-500 mots maximum.

Par ailleurs, la notion ou la thématique auquel/à laquelle se réfère le dossier sera indiquée dans le sujet donc ce ne sera plus au candidat de la deviner et d'expliquer pourquoi.

De plus amples informations sont données dans le rapport publié par le jury et intitulé « rapport du jury pour la session 2017 ». Ce rapport est disponible en ligne.

**2) Traduction**

Le choix opéré par le jury est de demander aux candidats de traduire deux textes différents, l'un vers le français (version) et l'autre vers l'allemand (thème). Ces deux textes, tirés d'œuvres contemporaines, sont d'une ampleur et d'un niveau de difficulté comparables ; les deux parties de l'épreuve joueront le même rôle dans l'attribution de la note attribuée pour cette épreuve.

Les compétences attendues sont bien évidemment de trois ordres : capacité à rendre compte très fidèlement du contenu d'un texte dans l'autre langue, ce qui suppose compréhension fine du contenu de ce texte, maîtrise des procédures de transcodage d'une langue à l'autre et, enfin, qualité syntaxique, morphologique et lexicale de la langue cible produite.

Dans chacun des deux textes à traduire, deux passages sont soulignés. Les candidats sont invités à exposer, en français, l'analyse des deux systèmes linguistiques qui les a conduits à opter pour la traduction du passage qu'ils ont proposée dans le thème ou la version. La précision et la clarté de l'analyse, l'articulation entre celle-ci et les propositions de traduction sont des savoir-faire indispensables pour concevoir un enseignement de la langue qui entraîne les élèves aux activités de médiation linguistique auxquelles l'apprentissage des langues doit les préparer.

Les consignes concernant ces soulignements dans le sujet sont adaptées à la nature des passages retenus. Elles pourraient, dans des sujets ultérieurs, intégrer une réflexion sur des éléments lexicaux ou culturels jouant un rôle dans la médiation entre les deux langues.

Pour cette épreuve, les candidats pourront s'inspirer de certains conseils donnés dans les rapports de jury des sessions précédentes.

• **Épreuves d'admission :**

**1) Épreuve de mise en situation professionnelle**

L'épreuve comporte deux parties, d'une égale durée et d'une importance similaire pour l'attribution de la note.

Le libellé des consignes fournies dans l'exemple de sujet concerné montre qu'en réalité, les candidats doivent, pendant le temps de préparation de l'épreuve, se livrer à trois exercices différents.

Pour la première partie de l'épreuve, il est attendu d'eux qu'ils préparent un exposé oral en allemand dans lequel ils présenteront une analyse du dossier et des documents qui le composent. Cette analyse portera, pour cette partie de l'épreuve, sur la forme et le contenu de ceux-ci ainsi que sur leurs relations thématiques.

Cette partie de l'épreuve diffère très sensiblement des attentes concernant la première épreuve d'admissibilité (« Composition ») :

- les documents contenus dans le dossier pourraient être exploités dans une classe du secondaire ;

- les « notions » ou « thématiques » auxquelles ce dossier renvoie ne sont pas limitées à celles indiquées dans le programme du concours pour l'épreuve de « Composition » ;
- l'analyse du dossier et des divers documents, de leur forme et, surtout, de leurs relations ne peut être que plus succincte et n'a pas pour seule finalité de montrer l'étendue des connaissances des candidats sur les faits culturels ou civilisationnels mais essentiellement leur aptitude à identifier et à expliciter les caractéristiques des documents et dossier du point de vue de leur contenu ;
- la présentation de cette analyse devant le jury est orale, ce qui implique des savoir-faire langagiers spécifiques. Les candidats devront à cette occasion montrer leur maîtrise orale de la langue étrangère, leur capacité à s'adresser à un public et à structurer une telle présentation orale. Lors de l'entretien avec le jury qui suit l'exposé, les candidats seront également évalués sur leur capacité à interagir oralement en allemand.

L'entretien en allemand avec le jury donnera l'occasion de revenir sur l'analyse du contenu du dossier et, le cas échéant, de l'élargir, sans empiéter sur l'objet spécifique de la seconde partie de l'épreuve.

Cette seconde partie de l'épreuve, qui se déroulera en français, portera sur l'exploitation de ce dossier devant une classe dont le niveau sera indiqué dans le sujet. Les candidats devront présenter, de façon structurée, l'esquisse de ce qui pourrait constituer un projet d'exploitation pédagogique du dossier : organisation générale de la séquence pédagogique dans laquelle les différents documents occupent une place spécifique déterminée par les candidats ; identification des objectifs linguistiques, lexicaux, pragmatiques, culturels et éducatifs donnés à cette séquence ; entraînement des élèves aux différentes activités langagières pertinentes dans la cohérence de l'agencement des différents documents.

Une telle présentation ne peut, pour être efficace, que s'appuyer sur une analyse préalable qui aura été effectuée pendant le temps de préparation de l'épreuve (troisième exercice annoncé plus haut). Cette analyse portera, elle, sur les potentialités pédagogiques des documents. Elle ne fera pas l'objet d'une exposition autonome pendant l'épreuve, mais ses résultats devront être constamment mobilisés pour justifier chacun des choix faits par les candidats et présentés pendant l'exposé.

L'entretien en français avec le jury sur cette seconde partie de l'épreuve pourra porter autant sur les propositions faites par les candidats que sur les raisons de ces choix.

Pour cette seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront se reporter aux conseils donnés par les rapports antérieurs du jury concernant l'épreuve dite de la « Leçon ».

Rappelons enfin que dans les dossiers servant de support à l'épreuve d'admissibilité de « Composition » ou à cette première épreuve orale d'admission, les documents sont placés dans un ordre aléatoire.

## **2) Entretien sur la base d'un dossier**

Cette épreuve diffère de l'épreuve orale décrite plus haut en ce qu'elle consiste essentiellement en un entretien. Chaque partie de l'épreuve débute certes par une présentation par les candidats du résultat du travail de préparation qu'ils ont pu effectuer avant l'épreuve, mais cette présentation est à concevoir comme une première amorce de l'entretien avec le jury. On peut donc considérer que, pour chaque partie, cette première intervention des candidats devrait être de l'ordre de 10 minutes, le reste des trente minutes dédiées à chaque partie de l'épreuve étant consacré à l'entretien.

La première partie de l'épreuve consiste à rendre compte, de façon construite, en allemand du contenu du document sonore ou vidéo qu'il a pu consulter pendant la préparation. Il ne s'agit en aucune façon de restituer le contenu intégral de ce document mais bien d'en rendre compte, c'est-à-dire de resituer le message dans son contexte, d'explicitier les idées clefs et les détails importants du document, en ayant le souci de souligner leur intérêt en relation avec l'histoire, l'actualité, les faits culturels majeurs ou la civilisation des pays de langue allemande. De même, il conviendra de privilégier la reformulation et d'éviter un recours trop fréquent à la citation des énoncés entendus.

L'entretien avec le jury permettra aux candidats de compléter éventuellement des aspects importants du document qu'ils auraient omis ou dont ils auraient rendu compte de façon insuffisante. Il portera également largement sur les thèmes abordés dans ce texte sans s'en tenir étroitement aux énoncés contenus dans le document sonore ou vidéo.

Cette partie de l'épreuve a pour principale fonction d'évaluer le niveau en compréhension auditive d'un document authentique. Elle donnera aussi un éclairage utile sur la connaissance chez les candidats de la réalité et de l'actualité culturelle et sociétale des pays de langue allemande.

Pendant la seconde partie de l'épreuve, les candidats devront présenter en français l'analyse qu'ils auront faite de productions d'élèves présentées dans un dossier qui leur fournira également des éléments de contexte. Ces productions pourront être écrites et/ou orales. Il ne sera pas attendu des candidats une évaluation de ces productions dans une perspective de notation mais un diagnostic sur ce qu'elles montrent en termes d'acquis et de besoins dans la progression de ces élèves, tant sur le plan linguistique qu'en ce qui concerne les connaissances culturelles.

Il sera attendu des candidats qu'ils puissent mobiliser pour cela leur connaissance des programmes des différentes classes, des cadres réglementaires de l'enseignement et des aspects essentiels du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Pendant l'entretien qui suivra cette présentation, le jury reviendra naturellement sur les constats faits par les candidats mais élargira également les thèmes abordés aux liens qui peuvent être établis entre ce dossier et les autres composantes de l'action de formation et d'éducation assumée par l'enseignement de l'allemand, à la dimension collective de cette action (intégration dans une équipe pédagogique et dans un établissement scolaire) et à la portée des valeurs de l'Ecole pour l'enseignement dispensé.

Les deux documents fournis aux candidats pour la préparation de cette épreuve (document sonore/vidéo et dossier contenant des productions d'élèves) porteront sur une même « notion », telle qu'elle figure dans le programme d'un niveau de classe du secondaire. Mais le lien entre les deux s'arrête ici. Le document support de la première partie de l'épreuve ne présente en effet pas les caractéristiques lui permettant d'être exploité dans une classe du secondaire de niveau habituel. Ceci n'interdit évidemment pas aux candidats de se référer, s'ils le jugent utile, au premier document lors de l'entretien sur le dossier.



## 4. Modalités de contrôle des connaissances du MEEF

### Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation Mention « Second degré » - MEEF Parcours ALLEMAND (MEEF1 – MEEF2 alternant – MEEF2 non lauréat)

#### Modalités de contrôle des connaissances 2019/2020

Le régime de contrôle qui s'applique pour le Master MEEF est le contrôle continu intégral (sauf dispense d'assiduité). – Les coefficients sont identiques aux ECTS.

#### MEEF1 (annualisé)

| <b>UE</b>                    | <b>Crédit /Coeff.</b> | <b>Intitulé</b>  | <b>MCC</b>                               |
|------------------------------|-----------------------|--|--|
| UE1                          | <b>8</b>              | Culture germanophone : préparation des 2 thématiques et des 2 notions au programme | Moyenne de 3 écrits                      |
| Culture germanophone (écrit) | <b>2</b>              | Analyse de documents multimédia  |  |
| UE1                          | <b>6</b>              | Culture germanophone : Préparation de l'oral                                       | Moyenne de 3 exercices (écrits ou oraux) |
| Culture germanophone (oral)  | <b>2</b>              | Analyse de documents multimédia  |  |
| UE2                          | <b>3</b>              | Version  | Moyenne de 3 écrits                      |
| Langue allemande (écrit)     | <b>3</b>              | Thème  |  |
|                              | <b>2</b>              | Linguistique : analyse contrastive français-allemand ; phonétique                  |  |
| UE2                          | <b>2</b>              | Linguistique : analyse contrastive français-allemand ; phonétique                  | Moyenne de 3 exercices (écrits ou oraux) |
| Langue allemande (oral)      | <b>2</b>              | Expression orale   |  |

|                               |                     |   |  |
|-------------------------------|---------------------|---|--|
| UE3<br>Didactique<br>(écrit)  | 2<br><br>4          | Didactique de l'allemand : connaître les approches pédagogiques<br><br>Savoir construire une situation d'apprentissage (tâche, évaluation, TICE)<br><br>Culture germanophone : exploitation pédagogique<br><br>Linguistique et didactique de l'allemand | Moyenne de 3 exercices (écrits ou oraux)     |
| UE3<br>Didactique<br>(oral)   | 4<br><br>3<br><br>2 | Didactique de l'allemand (construction de tâches pédagogiques) : exploitation pédagogique des dossiers<br><br>Analyse didactique de productions d'élèves : différenciation pédagogique et remédiation<br><br>Linguistique et didactique de l'allemand   | Moyenne de 3 exercices (écrits ou oraux)     |
| UE4<br>Recherche              | 3<br><br>3          | Séminaire de recherche<br><br>Elaboration d'un court écrit de 5 à 10 p. (biblio commentée, analyse d'un mini-corpus)  | Assiduité<br><br>Note du travail écrit rendu |
| UE5<br>Contexte professionnel | 6                   | Contexte professionnel (Tronc commun, assuré par l'INSPE)   | Note INSPE                                   |
| UE6<br>Mise en situation      | 3                   | Stage d'observation et pratique accompagnée (validé en S2)<br>Accompagnement de stage   | Note INSPE                                   |

### **MEEF2 « alternant » (annualisé)**

| <i>UE</i> | <i>Crédit</i> | <i>Intitulé</i> | <i>MCC</i> |
|-----------|---------------|-----------------|------------|
|-----------|---------------|-----------------|------------|

|                               | <i>/Coeff.</i>       |   |   |
|-------------------------------|----------------------|---|---|
| UE1<br>Culture germanophone   | <b>4</b><br><b>4</b> | Culture germanophone<br><br>Linguistique production écrite,<br>production orale, repère   | Moyenne de 3 exercices<br>(oraux ou écrits) |
| UE2<br>Didactique             | <b>16</b>            | Projet (INSPE)<br><br>Webcollaboration<br><br>Compétences C2i2e (INSPE)<br><br>Linguistique en situation d'enseignement<br><br>Exploitation pédagogique | Moyenne de 3 exercices<br>(oraux ou écrits) |
| UE3<br>Recherche              | <b>10</b>            | Mémoire professionnel et de recherche<br>(30 p.) <sup>1</sup>   | Note du mémoire                             |
| UE4<br>Contexte professionnel | <b>6</b>             | Culture commune   | Note INSPE                                  |
| UE5<br>Mise en situation      | <b>20</b>            | Stage+ accompagnement   | Note INSPE                                  |

<sup>1</sup> **Le cadrage du mémoire pour le MEEF Allemand est le suivant** « Le mémoire professionnel et de recherche est l'expression de l'articulation entre les composantes de la formation du MEEF. Il rend compte d'une méthodologie adaptée et démontre une capacité à théoriser. Il a une finalité professionnalisante : l'analyse de contenus culturels, de problèmes linguistiques ou didactiques doit être articulée à une réflexion sur la pratique de l'enseignement, qui se nourrit notamment d'une analyse de l'expérience faite lors des stages. Le mémoire peut être dirigé par un enseignant unique (P3/P4/INSPE), ou, dans un souci de complémentarité des compétences, être co-dirigé par deux enseignants des différents partenaires (P3/P4/INSPE). Cette codirection devra s'appuyer sur les échanges et le dialogue entre les deux co-directeurs. Le ou les directeur(s) peuvent être choisis à l'université Sorbonne Université, l'université Sorbonne Nouvelle ou à l'INSPE, en fonction du sujet du mémoire, lequel donnera de toute façon lieu à des échanges entre les différents partenaires du Master MEEF (P3/P4/INSPE/rectorat) ».

**MEEF2 non lauréat (annualisé)**

| <i>UE</i>                   | <i>Crédit /Coeff.</i> | <i>Intitulé</i>   | <i>MCC</i>                               |
|-----------------------------|-----------------------|---|--|
| UE1<br>Culture germanophone | <b>10</b>             | Culture germanophone (mutualisé avec MEEF1)<br><br>Analyse de documents multimédias (mutualisé avec MEEF1)<br><br>Linguistique (mutualisé avec MEEF1)   | Moyenne de 3 exercices (écrits ou oraux) |
| UE2<br>Langue allemande     | <b>8</b>              | Version (mutualisé avec MEEF1)<br><br>Thème (mutualisé avec MEEF1)<br><br>Linguistique contrastive (mutualisé avec MEEF1)<br><br>Expression orale (mutualisé avec MEEF1)  | Moyenne de 3 exercices (écrits ou oraux) |
| UE3<br>Didactique           | <b>16</b>             | Connaître les approches pédagogiques (INSPE, mutualisé avec le MEEF1)<br><br>Exploitation didactique des dossiers et analyse des productions d'élèves (préparation à la partie en français des oraux) (mutualisé avec le MEEF1)<br><br>Linguistique et didactique | Moyenne de 3 exercices (écrits ou oraux) |
| UE4<br>Recherche            | <b>12</b>             | Mémoire professionnel et de recherche <sup>2</sup>  | Note du travail écrit rendu              |

<sup>2</sup> **Le cadrage du mémoire pour le MEEF Allemand est le suivant** « Le mémoire professionnel et de recherche est l'expression de l'articulation entre les composantes de la formation du MEEF. Il rend compte d'une méthodologie adaptée et démontre une capacité à théoriser. Il a une finalité professionnalisante : l'analyse de contenus culturels, de problèmes linguistiques ou didactiques doit être articulée à une réflexion sur la pratique de l'enseignement, qui se nourrit notamment d'une analyse de l'expérience faite lors des stages. Le mémoire peut être dirigé par un enseignant unique (P3/P4/INSPE), ou, dans un souci de complémentarité des compétences, être co-dirigé par deux enseignants des différents partenaires (P3/P4/INSPE). Cette codirection devra s'appuyer sur les échanges et le dialogue entre les deux co-directeurs. Le ou les directeur(s) peuvent être choisis à l'université Sorbonne Université, l'université Sorbonne Nouvelle ou à l'INSPE, en fonction du sujet du mémoire, lequel donnera de toute façon lieu à des échanges entre les différents partenaires du Master MEEF (P3/P4/INSPE/rectorat) ».

|                                  |           |                                 |                         |
|----------------------------------|-----------|---------------------------------|-------------------------|
| UE5<br>Contexte<br>Professionnel | <b>4</b>  | Culture commune (INSPE)         | Note INSPE <sup>3</sup> |
| UE6<br>Mise en<br>situation      | <b>10</b> | Stage – accompagnement de stage | Note INSPE              |
|                                  |           |                                 |                         |

## 5. Module CAPES

Les candidats au CAPES déjà titulaires d'un master (ou bien exemptés de diplôme) ont la possibilité de s'inscrire en module CAPES d'allemand à Sorbonne Université : ils ont alors accès x cours qui ont lieu à Sorbonne Université et sont assurés par les enseignants de l'UFR d'Etudes Germaniques et Nordiques. Ils ne peuvent en revanche pas suivre les cours qui ont lieu à l'INSPE ni accéder au stage. Le module offre une préparation au concours mais pas une formation au métier d'enseignant. Dans une perspective professionnelle, Il convient donc de privilégier l'inscription en MEEF.

---

<sup>3</sup> En 2019/2020, les étudiants de MEEF2 non lauréat sont dispensés de l'UE5